

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 17 novembre de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 10/11/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, THOMAS Sébastien, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie (visioconférence), KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, POULMARC'H Bertrand, LE MOIGNE Philippe, GUILLEMOT André, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, JAFFRY Bernard, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : CLEMENT Isabelle, pouvoirs à POULMARC'H Bertrand  
TANGUY Christine, pouvoirs à LAOUENAN-LE LEC Françoise  
GUET François, pouvoirs à THOMAS Sébastien  
ANDASMAS Anissa, pouvoirs à STEFANUTTI Isabelle

Secrétaire de séance : GRIJOL Christian

### Projet Délibération N° DE 110-2022

**Objet : Aménagement de 3 cellules – Bâtiment A du site de Pouldavid  
Détermination des loyers des cellules 1 et 3**

#### Rapporteur : Marc RAHER

Suite à la délibération du Conseil communautaire du 20 février 2021, Douarnenez Communauté est devenu propriétaire le 6 juillet 2021 de l'ensemble immobilier bâti à usage d'atelier industriel situé dans la zone industrielle de Pouldavid, appartenant auparavant à la société LE GUELLEC.

Afin de permettre une réutilisation des lieux pour d'autres usages, des travaux d'aménagement doivent être entrepris dans les différents bâtiments, ainsi que la démolition d'autres devenus vétustes. Le bâtiment dit « A » d'une superficie de 835 m<sup>2</sup> est l'objet de la première phase de travaux en vue d'y créer 3 cellules à vocation artisanale et de services. La démolition concerne les bâtiments contigus E et E', le bungalow et les deux annexes des bâtiments C et D.

Sur les 3 cellules créées, la cellule 1 d'une superficie de 380 m<sup>2</sup> est destinée à accueillir la Sas Brasserie douarneniste, la cellule 3 d'une superficie de 230 m<sup>2</sup> la SARL Handy Pal's Store.

Suite à l'obtention du permis de construire par arrêté du 13 mai 2022 et à la consultation des entreprises, les travaux d'aménagement ont débuté mi-juin 2022.

Les travaux nécessaires à l'installation de ces deux entreprises dans les cellules 1 et 3 sont achevés et réceptionnés ; seuls quelques travaux concernant la partie réseaux et aménagement extérieur restent à réaliser.

Les deux entreprises ont néanmoins ainsi pu prendre possession des lieux afin d'organiser leur emménagement et leur ouverture à la fin du mois d'octobre 2022.

Compte tenu des coûts d'acquisition des bâtiments et des travaux d'aménagement des cellules concernées, de la situation de création et de première installation de ces deux activités, il vous est proposé de fixer des loyers progressifs sur les trois premières années d'exercice, à savoir :

#### Cellule 1 (Brasserie Douarneniste)

Année 1 : 1 165 € hors taxes par mois

Année 2 : 1 180 € hors taxes par mois

Année 3 (1<sup>er</sup> semestre) : 1 295 € hors taxes par mois

Année 3 (2<sup>ème</sup> semestre) et suivantes : 1 445 € hors taxes par mois

**Cellule 3** (Handy Pal's Store)

Année 1 : 940 € hors taxes par mois

Année 2 : 1 060 € hors taxes par mois

Année 3 et suivantes : 1 175 € hors taxes par mois

**Vu l'avis favorable de la commission aménagement et développement du 3 novembre 2022,**

**Vu l'avis du bureau du 7 novembre 2022,**

**Il est proposé :**

- De louer la cellule 1 du bâtiment A à la SAS Brasserie douarneniste et la cellule 3 à la Sarl Handy Pal's Store,
- D'adopter la grille tarifaire des loyers mensuels cités ci-dessus,
- D'autoriser le Président à signer les contrats de location afférents.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 17 novembre 2022.**

**Le Président,**

**Philippe AUDURIER**

  
